



Pièces fournies pour le jugement de garde exclusive

Par **couète**, le **09/10/2010 à 06:20**

Bonjour,
Pour avoir la garde exclusive, mon ex concubin à photocopier mon profil facebook ou j'avais coller des citations tels que : "si ton ex te dis, tu ne trouvera pas quelqu'un comme moi, répond lui, heureusement". Est ce que cela peut être favorable pour lui afin d'avoir la garde?merci beaucoup

Par **Melanie555**, le **09/10/2010 à 12:42**

Bonjour,
A mon avis, cela fera plutôt rire (intérieurement) le juge, mais plus sérieusement, il pourrait considérer cela comme une atteinte à votre vie privée, et immaturité de votre compagnon.
Cordialement

Par **couète**, le **09/10/2010 à 14:20**

merci, de votre réponse, je suis rassurée

Par **mimi493**, le **09/10/2010 à 15:41**

En aucun cas, une page librement à l'accès du public pourra être considérée comme une

atteinte à la vie privée.

Par **couète**, le **09/10/2010 à 17:08**

oui mais pensez vous que c'est un argument qui peut être mis en avant pour une demande de garde exclusive? merci de votre conseil. Cordialement

Par **mimi493**, le **09/10/2010 à 17:12**

S'il n'y a que ça dans les commentaires, non évidemment. Vous faites une blague qui ne le vise pas personnellement et ce n'est qu'une blague.
Relisez vos commentaires et effacer tout ce qui vous paraît litigieux (notamment si vous avez mis en ligne des photos de votre enfant)
De plus, pour être admissible, il faudrait un constat d'huissier.

Par **couète**, le **09/10/2010 à 18:22**

Les quelques citations que j'ai posé sont impersonnelles, et je n'ai mis aucunes photos de mon enfant. Merci de votre réponse et de votre temps

Par **Melanie555**, le **10/10/2010 à 12:33**

Bonjour,
Entre accéder librement à une page du net et l'utiliser dans le cadre d'une procédure, il y a une différence qui ne saurait échapper à l'appréciation d'un Juge.
Cordialement

Par **couète**, le **10/10/2010 à 13:21**

merci encore de votre réponse, je suis plus sereine, car je pensais que ce serait préjudiciable pour moi, et que je pourrai perdre la garde de mon enfant. cordialement